

POLLUANTS

PFAS: les chimistes cantonaux fâchent les pêcheurs romands

Les pêcheurs professionnels romands dénoncent "avec virulence" la communication "prématurée et lacunaire" des chimistes cantonaux romands au sujet de leur monitoring sur l'évaluation des PFAS dans les poissons sauvages. Dénonçant un dégât d'image, ils veulent une réparation par un rectificatif et pourraient exiger des compensations financières.

"C'est un coup dur, il faut essayer de digérer un peu tout ça. C'est un gros dégât d'image pour la profession", a déclaré Jean-Philippe Arm, président de l'association, mardi à Keystone-ATS, confirmant des propos tenus au 19h30 de la RTS.

La cause de cette réaction: un état des lieux publié lundi par les chimistes cantonaux romands. Selon ce dernier, les valeurs réglementaires pour les PFAS ne sont pas dépassées dans les perches et les corégones pêchés dans les lacs romands. Des dépassements de PFAS ont en revanche été observés pour la truite et le brochet, ce qui pourrait remettre en question leur commercialisation.

La branche déplore cette manière de communiquer, car les pêcheurs n'ont pas été informés en amont. Elle dénonce une communication prématurée qui est basée sur des investigations lacunaires. "Nous contestons les moyens d'échantillonnage. Et ne comprenons pas les différences de taux entre les poissons", a poursuivi M. Arm.

"Pourquoi les pêcheurs sont-ils ciblés alors que des PFAS il y en a partout"? s'interroge le responsable. "La profession a déjà la tête sous l'eau. Et ses produits représentent moins de 3% des poissons consommés en Suisse".

Depuis toujours, la branche, qui vit une situation déjà critique, collabore activement avec les autorités cantonales. A ce jour, elle attend toujours des réponses de la part des autorités fédérales et cantonales qui sont compétentes en la matière, concernant l'interprétation des résultats et les éventuelles mesures qui en découleront.

Notamment, le fait que certaines espèces se voient attribuer des valeurs cinq fois plus restrictives, sans aucune raison valable. Elle envisage également de demander des compensations financières.